

Par dépôt électronique¹ et courriel

Le 18 juin 2020

Me Véronique Dubois
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande ré-ré-ré-amendée de fixation des conditions d'un contrat de service de transport d'électricité avec Rio Tinto Alcan Inc.
Dossier Régie de l'énergie : R-3984-2016
Notre dossier : R053002 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») souhaite informer la Régie de l'énergie que Rio Tinto Alcan Inc. (« RTA ») et le Transporteur ont conclu une entente de principe dont les modalités et conditions doivent faire l'objet d'une approbation finale par les deux parties. Cette entente est confidentielle et des formalités administratives doivent être accomplies de part et d'autre dans ce cadre.

Dans les circonstances, RTA et le Transporteur demandent à la Régie d'annuler l'audience du présent dossier cédulée pour les 23, 25 et 26 juin 2020.

Au plus tard le 30 juin 2020, RTA et le Transporteur informeront la Régie de la suite qu'ils privilégient concernant le dossier en cause.

Le procureur soussigné a obtenu l'aval du procureur de RTA quant à la présente.

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette

c.c. Me Pierre Grenier (par courriel)

¹ Aucune copie papier n'est requise selon la directive du 17 mars 2020 *Mesures préventives en lien avec la COVID-19* de la Régie de l'énergie.